

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 3 août 2018

Le Haut-Commissaire communique

Versement de la première tranche 2018 de la contribution de l'Etat au financement du régime de solidarité de la Polynésie française

Lorsqu'il a reçu le Président du « Pays », le 15 juin 2018 à l'hôtel Matignon, le Premier ministre avait signé l'avenant 2018 à la convention triennale 2015-2017 confirmant, pour 2018, la participation de l'État au régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). Ainsi, par cet avenant, cette participation a été prorogée pour l'année en cours, dans les mêmes termes financiers que ceux qui ont prévalus au cours des trois années précédentes.

Les crédits de la première tranche sont donc de 716 millions de francs Pacifique ; ils viennent de me parvenir et je vais procéder sans tarder à leur versement.

Les travaux concernant la mise en œuvre du schéma d'orientation sanitaire de la Polynésie française vont se poursuivre et, à la demande de la collectivité territoriale, une mission interservices d'appui et de conseil de trois ministères centraux va intervenir, après l'été, sur le territoire.

L'avancement de ces travaux techniques sera présenté à l'occasion d'une prochaine réunion du comité de pilotage chargé du suivi de la convention ce qui permettra, notamment, le versement en fin d'année du solde de la dotation 2018.

Ces approches ainsi que les conclusions de la mission d'appui, ci-dessus mentionnée, permettront de fixer les orientations qui devront être formalisées dans la future convention laquelle, conformément au souhait partagé par l'État et le « Pays », définira les termes d'un nouveau partenariat établissant les conditions de participation de l'État au régime de solidarité de la Polynésie française.

René Bidal

